ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

Direction des ressources humaines

Direction des ressources humaines
Affaire suivie par :
Christophe TAULU
Tél : 05 53 02 84 43
Mél : ce.ia24-d1@ac-bordeaux.fr

Périgueux, le 8 novembre 2021

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education Nationale de la Dordogne

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
s/c de
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale

La mise en place des stages d'immersion pour les personnels souhaitant découvrir un autre métier est reconduite pour l'année 2021-2022 car il est essentiel que les personnes qui se projetteraient dans un nouvel emploi, une nouvelle fonction, puissent l'approcher en amont.

Les stages peuvent être d'une durée de 150 heures maximum par agent, soit 21 jours. Cette durée peut être scindée en deux périodes de 75 heures maximum, non renouvelables au-delà du plafond de 150 heures.

Ces stages peuvent s'envisager pour les personnels en activité, sur le temps non travaillé. Ils ne pourront être accordés aux personnels en congé maladie ou Citis. Toute convocation de l'administration reste prioritaire pour l'agent concerné, qui ne peut s'y soustraire.

Une convention permettra aux personnels en activité, dont la demande aura été retenue, de se rendre sur leur lieu de stage sur leur temps personnel. Elle engage l'administration en matière d'accidents de service.

Le stage fera suite à un entretien relatif au projet professionnel par un conseiller mobilité carrière (CMC), pour apprécier la demande. Vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : ce.sarh2@ac-bordeaux.fr
Chaque stage donnera lieu à un bilan de l'intéressé(e).

Le service des ressources humaines de la DSDEN reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'Inspecteur d'académie

Jacques CAILLAUT

20, rue Alfred de Musset
CS 100 13
24054 PERIGUEUX cedex
Téléphone : 05 53 02 84 84